Un tonique pour les gens âgés

Ajoutez des années à votre vie.

Mettez de la vie dans vos années.

Gardez-vous de vieillir, conservez toutes vos forces. Quand la machine humaine commence à s'user la vieillesse vient vite, on décline. Le sang devient pauvre et aqueux, la circulation se ralentit et les forces nerveuses s'affaiblissent, tout cela montrant bien que certains éléments essentiels de vie manquent. Un des premiers symptômes est le froid aux mains et aux pieds persistant. L'estomac, l'intestin, la vessie donnent des signes de faiblesse, souvent semblent partiellement paralysés. La faiblesse augmente et les ressources vitales sont si petites que vous commencez à voir que votre santé est bien minée. Les Pilules Pink rendront votre sang riche et tonifieront tous vos organes. Elles feront marcher les organes qui ne marchaient plus. Elles ajouteront des années à votre vie et mettront de la vie dans vos dernières années.

Tous les Pharmaciens vendent les pilules Pink. Si vous éprouvez ce besoin de la matière médicale à vous les procurer ou si vous craignez des imitations écrivez à M. Gabbé, Pharmacien, 23, Rue Bolta, Paris, qui vous les adressera franco aux prix de Fr. 3,50 la boîte, Fr. 17,50 les 6 boîtes.

ROUBAIX

Potins de la semaine

Le quartier du Trichon bouge ! Gare dessous !

Faut-il vous dire que cette agitation me plaît ? Vous n'en douterez pas lorsque vous saurez qu'elle est toute pacifique, dans le seul but d'organiser, pour mai prochain, une série de fêtes qui, nous dit-on, seront « cathédralesques. »

L'idée est louable et mérite qu'on l'encourage.

Aussi bien, le très populeux et très commerçant quartier du Trichon, trop à proximité de la Grande-Place, est-il souvent négligé dans les fêtes publiques.

Ceux donc qui ont pris l'initiative des réjouissances futures ont eu là une idée d'autant plus excellente qu'elle ne peut être que profitable à tout le petit commerce du quartier.

Puisque le Trichon bouge pour la bonne cause, n'arrêtons pas son mouvement.

D'après les confidences reçues et les grandes lignes, déjà publiées, des festivités en perspective, les membres du comité organisateur nous réservent quelque chose de « cossoul » et — ce qui n'est déjà point banal — sans avoir fait, ou devoir faire appel aux finances municipales.

Le Trichon veut se distinguer et se suffire à lui-même. Il a raison et nous avons la certitude que si les bonnes volontés, et les souscriptions généreuses ne feront défaut aux dévoués membres du comité organisateur.

***

En attendant, il est une chose qui, présentement, amènera quelque guêtude parmi les habitants du quartier du Fresnoy.

Il paraîtrait que leur fameuse passerelle est en marche, telle la vérité.

Allons, tant mieux ! C'est bien le cas de dire qu'ils ne l'auront pas volée.

Si les habitants du Fresnoy la baptisent, je leur conseille de l'appeler « La Désirée ». A mon sens, ce nom est le seul qui puisse convenir à une chose si longtemps réclamée.

Pourtant, un conseil à mes amis du Fresnoy : On dit que la passerelle est en marche, que les matériaux nécessaires à sa construction convergent vers le lieu de son édification. Tout cela est parfait, mais attendez avant de vous réjouir en des fêtes pantagruéliques ou autres, que ladite passerelle fonctionne.

Le jour où il vous sera donné d'en fouler le tablier de vos pieds pressés, ce jour-là faites bombance, soyez en liesse tant que vous voudrez, mais jusque-là, du calme, vivez dans un doux espoir, mais sans oublier, vous souvenant qu'il est toujours souverainement imprudent de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ou d'imaginer une passerelle, réelle comme l'est celle du Fresnoy, avant qu'elle soit totalement achevée.

***

La semaine dernière, les pompiers volontaires se sont plaints — avec juste raison — de ce que certain journal affecte, en relation sur le tir, qui sera faite par M. G. Schiller, lieutenant de réserve, délégué du Cercle militaire, près de l' « Emulation laïque ».

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN

Semaine du 16 au 22 mars 1908. Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 876 ; enfants, 192. Total : 1.068.

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE

Séances des 21 et 22 mars 1908. — Caisse centrale et succursales. — 1° Les versements se sont élevés à 71.241 francs pour 575 dépôts dont 66 nouveaux livrets. — 2° Les remboursements se sont élevés à 51.334 fr. 94 pour 274 retraits, 36 livrets ont été soldés.

GRAND THEATRE

Mercredi 25 mars, spectacle subventionné : « La Juive », avec le concours de Mme Pierrich, première falcon du théâtre de Lyon.

Etat-Civil

NAISSANCES. — César Derycker, rue de France, cour Verschaeve, 3 — Madeleine Duhamel, boulevard d'Armentières, 82 — Ernest Gautier, rue de Denain, 42 — Germaine Mestdagh, boulevard de Beaurepaire, 212 — Suzanne Sluenne, rue du Tilleul, impasse Saint-Louis, 33 — Charles Tripon, rue de la Basse-Masure, 49 — Germaine Lehembre, rue Lacroix 92 — Georgette Descamps, rue Turgot, 59 — Jean Petit, rue Stéphenson, cour Dhalluin, 1.

MARIAGE. — Entre : Jules Burger, menuisier, rue de Rome, 80 et Marie Kœnig, piquireuse, rue Chanzy, 89.

DÉCÈS. — Alfred Parent, 41 ans, encolleur, rue Victor-Hugo — Louise Vandeweghe, 32 ans, ménagère, rue Saint-Joseph, 81— Joseph Plaichon, 81 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 52 — Claire Boutry, 18 ans, rue de la Guinguette, cour Mullier, 21 — Robert Vexhoret, 2 ans, rue de Maubeuge, 51 — Marie Van Beneden, 71 ans, rue de Blanchemaille — Flore Lerisson, 78 ans, sans profession, rue des Champs, 37.

TOURCOING

LEGION D'HONNEUR

La commission de l'Association des anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, ayant à sa tête M. Bourgeois père, vice-président, s'est rendue dimanche dans la matinée, chez le sympathique et dévoué président, M. Mesure-Six, à l'effet de lui offrir ses vives félicitations à l'occasion de sa récente nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Bourgeois a pris la parole en ces termes :

Monsieur le Président,

Les membres de l'association des anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts ont bien voulu me faire le très grand honneur de me choisir pour vous adresser, en leur nom, leurs félicitations les plus sincères, à l'occasion de votre nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Depuis ces quelques jours, Monsieur le Président, entouré des témoignages d'affection et d'estime de tous vos amis, des membres de toutes les institutions, de toutes les œuvres auxquelles vous avez collaboré, d'autres que moi ont dû vous rappeler à combien de titres vous aviez droit à la plus haute récompense que décerne à ses hommes d'élite le gouvernement Français. Je ne vous rappellerai point ces titres, je me contenterai, cher Monsieur le Président, de vous dire que parmi ceux que nous apprécions le plus nous retenons surtout celui de l'artiste érudit que vous avez su acquérir, et qui nous a valu l'honneur de vous voir à notre tête.

Nous avons tenu, pour perpétuer le souvenir de cet honneur que nous partageons, de fêter cette mémorable circonstance de l'histoire de notre Société, et la date vous agrée pour en accepter la présidence, nous vous proposons de nous réunir en un banquet le 28 de ce mois.

Pour aujourd'hui, laissez-moi, Monsieur le Président, vous présenter ces quelques fleurs, nous nous permettrons de vous offrir, dans la suite, un souvenir plus durable de notre sincère amitié à tous. Ce souvenir, nous l'avons voulu digne de l'artiste délicat que vous êtes. Pour le réaliser tel que nous l'avons désiré, il nous faut attendre le temps matériel nécessaire à son exécution; ce sera pour nous l'occasion de vous redire encore, en vous offrant, toute notre sympathie, tout notre dévouement et notre reconnaissance, et combien nous sommes fiers de voir un homme d'élite tel que vous présider notre Association.

M. Mesure-Six a répondu en termes émus. Il s'est plu à rappeler sa jeunesse à l'Ecole des Beaux-Arts et a remercié chaleureusement ses anciens condisciples, puis leur a offert les vins d'honneur.

La société des anciens élèves des Beaux-Arts se propose d'offrir à son président, pour commémorer cet heureux événement, une plaquette qui sera due à l'aimable artiste, M. G. Engnand, professeur de sculpture.

Cette remise se fera au cours d'un banquet intime dont la date est reportée jusqu'au jour où cette œuvre sera exécutée.

Samedi prochain, tous les membres de l'association se réuniront pour un punch d'honneur qui sera servi au café Moons.

UN OUVRIER MAÇON FAIT UNE CHUTE DE QUATRE MÈTRES ET SE BLESSE GRIEVEMENT

M. Benjamin Henno, 35 ans, ouvrier maçon au service de M. Augustin Masquillier fils, entrepreneur, occupé dans un bâtiment à usage de magasin de MM. Lepers-Duduve fils, rue des Piats, a été victime d'une grave accident.

L'ouvrier était occupé à pratiquer des trous dans la maçonnerie pour y asseoir des sommiers, lorsque la baltens sur laquelle il tenait avant glissé, il tomba sur le sol d'une hauteur de 4 mètres.

Dans sa chute, M. Henno se fractura le pied gauche.

M. le docteur Vienne a donné les premiers soins au blessé. La guérison demandera 3 mois et il est probable qu'une gêne subsistera dans l'articulation du cou-de-pied.

LES MARGUERITAS

M. le coadjuteur de Cambrai est venu passer en revue dimanche le régiment de nos « Marguerites. »

Les feuilles cléricales et la *Croix* particulièrement, sont débordantes de lyrisme à ce sujet.

D'après le moniteur des sacristies les amazones du pape étaient du moins quatre mille rassemblées dans la salle du patronage catholique de la place Leverrier.

Il paraît que la cérémonie fut admirable et que les « Marguerites » firent preuve d'un enthousiasme à nul autre pareil lorsqu'elles reçurent les « bons conseils » qui doivent les guider dans la lutte pour le triomphe de la sainte calotte sur les infâmes bloc-cards.

Et dire que cette mobilisation de jupons de soie n'est pas pour nous émouvoir.

Longtemps les prêtres surent se servir de la femme pour perpétuer leur odieuse domination. Mais malheureusement pour eux, les temps sont changés. Aussi, leurs « Marguerites » auront beau se déployer et moucharder consciencieusement en se tardant d'un faux altruisme, ce sera en pure perte.

Elles récolteront des avatars et feront un peu plus cordialement détester ceux qui les ont embrigadées. Ce sera leur lot.

Ainsi soit-il.

NOUVELLE RECETTE AUXILIAIRE DES POSTES

L' « Officiel » de ce matin publie un arrêté du ministre des Travaux publics aux termes duquel est autorisée la création d'une nouvelle recette auxiliaire des postes dans le quartier de la Croix-Rouge.

LA FILLETTE NOYEE DU BLANC-SEAU

Les obsèques de la jeune Pauline Lepers, l'infortunée fillette qui périt si tragiquement samedi après-midi en tombant dans le canal auront lieu ce matin à 9 heures.

Un bon nombre des élèves de l'Ecole municipale de filles du Blanc-Seau, dirigée par Mme Sion, accompagneront leur petite compagne à sa dernière demeure.

ACCIDENT DE VOITURE

M. Agapit Deharvengt, 50 ans, gendarme en retraite, présentement employé chez M. Charles Six, rue du Château, passait hier vers midi un quart, rue de Renaix. Dans la partie étranglée de cette rue, en face la boulangerie de M. Debuchy, M. Deharvengt fut croisé par un camion appartenant à M. Dervaux, industriel, rue d'Anvers. Le derrière de ce véhicule comprima M. Deharvengt contre la muraille.

Conduit dans une maison voisine, le blessé reçut les soins de M. le docteur Lagache, qui ne releva pas de fracture. M. Deharvengt se plaint de violentes douleurs dans la région de la poitrine. Il a été reconduit à son domicile, rue de St-Omer, 21.

On espère toutefois qu'aucune complication fâcheuse ne surviendra.

SALUBRITE

Une demoiselle P., trouvée par les agents de sûreté dans un estaminet du Moulin-Fagot, a été, après un examen médical, envoyée à l'hôpital, suivre le traitement approprié à la maladie qui sert de thèse à Brieux.

LA FETE DE L'UNION TOURQUENNOISE

C'est un gros succès que celui remporté par notre société municipale de gymnastique et d'armes l' « Union Tourquennoise » à l'occasion de la fête qu'elle offrait dans son magnifique local de la rue de Gand, à ses membres bienfaiteurs et honoraires.

L'immense vaisseau abritait plus de deux mille spectateurs qui ont passé trois heures délicieuses.

L'harmonie la Fraternelle, dirigée par M. Charles Dhérin, prêtait son concours et a ouvert la séance par une brillante ouverture.

Les gymnastes ont fait ensuite une entrée superbe et, sous la direction de leur excellent moniteur-chef M. Delannoy, ont exécuté avec une souplesse et un ensemble admirales les mouvements de la 1re Série Fédérale, qui sera, nous en avons l'assurance, l'occasion de nouveaux triomphes pour nos gymnastes.

Pour augmenter le charme de la fête, Mlle Germaine Guéry qui, elle aussi, prêtait à l' « Union Tourquennoise » le concours de son talent de cantatrice, a chanté avec un charme infini de sa belle voix de soprano l'air du Cid, de Massenet. Elle a été couverte d'applaudissements.

Enfin le « trouteux » M. Wolfcovy, en était aussi, et a dit quelques-unes de ses pasquilles qui font éclater les rires.

Les équilibristes-acrobates et les savantes pyramides ont vivement intéressé les nombreux spectateurs.

La deuxième partie ne fut pas moins attrayante et à nouveau la musique, l'agréable chanteuse, le « trouteux » et les gymnastes ont successivement fait éclater la salle en bravos répétés. Le ballet des clowns et des clownesses a été particulièrement goûté.

Ce n'est pas tout : la comédie militaire *Loriot*, interprétée de la meilleure manière par MM. Jean Piat, Joseph Lepers, Gaston Gérard, Victor Van Ryesel, a laissé tous les spectateurs sous une impression joyeuse.

Mlle Matton qui s'était chargée du piano, tâche toujours délicate, a droit elle aussi à des remerciements.

En résumé, l' « Union Tourquennoise » s'y entend à merveille dans l'organisation de fêtes au souvenir durable.

UN CONCERT PAR LES CHŒURS MIXTES AU THEATRE MUNICIPAL

Samedi prochain 28 mars, à 8 heures ½ du soir, au Théâtre municipal, place Leverrier, la Société des chœurs mixtes exécutera *Eve*, mystère en trois parties, poème de Gallet, musique de Massenet.

La société s'est assuré le concours de : Mme Brogniez-Leman, soprano, Mlle Germaine Guéry, soprano, MM. Henri Lefebvre, ténor, et Jean Wibaux, barytion. Orchestre et chœurs comprennent 90 exécutants.

L'orchestre sous la direction de M. Emile Flipo.

Des cachets sont en vente chez les marchands de musique et au Théâtre où on peut faire numéroter ses places.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— M. Henri Destailleurs, 42 ans, lisseur chez MM. Achille et Pierre Pollet, a été blessé à la main gauche par les gills. Docteur Dechert, 12 jours.

— Mme Augustine Dondonckere, 51 ans, gilboxeuse, a posé le pied dans un trou d'aqueduc et a reçu une contusion de la jambe droite. M. le docteur Aerts a donné ses soins à la blessée. La guérison exigera une quinzaine de jours.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Richard Léon, rue de Moscou, 35 — Lefebvre Paul, rue de Lille, 31 — Desdenne Jean, rue de l'Eglise, 10 — Steenhout Marie, rue du Flocon, 14 — Callewaert Hélène, rue Racine, 39 — Logié Pierre, rue de la Bailie, 163 — Plouvier Charles, rue Gaspard, 8 — Masure Alphonse, rue Montagne — Choquet Lucienne, rue du Brun-Pain, 59.

DÉCÈS. — Lorthiois Louis, 65 ans, rue de la Blanche-Porte, 98 — Florin Henri, 8 mois, rue Turgot, 54 — Vermant Germaine, 1 an, rue de Mons, 39.

AUTOUR DE LILLE

MARCQ-EN-BARŒUL. — Un incendie a détruit dans l'après-midi du lundi 23 mars la très vieille ferme louée au sieur Dalforterie Désiré, cultivateur à Marcq-en-Barœul, rue des Peupliers. Les secours trouvés immédiatement dans le quartier et ceux apportés par les pompiers ont permis de sauver le bétail et les chevaux, ainsi que la plus importante partie du mobilier. Ce sinistre paraît avoir été provoqué par une cause purement accidentelle. Les pertes et dégâts non encore fermement évalués, seront de 15 à 20.000 francs. Il y a assurance.

WILLEMS. — La gendarmerie de Lannoy vient de procéder à une enquête sur une scène de violences gravee. Dans la soirée de vendredi, vers six heures et demie, M. Auguste Dubois-Dumortier, marchand de lait battu à la Place, regagnait son domicile en suivant la grand'route, avec une voiture chargée de tonneaux. Près de l'estaminet du Beau Coin, tenu par M. Péters, le marchand fut accosté par une bande de plusieurs personnes. Parmi elles se trouvaient deux jeunes gens très mal notés dans la localité. Ces derniers, par pure gaminerie, taquinèrent M. Auguste Dubois en lui adressant des propos moqueurs. Comme celui-ci ne leur répondait pas, les jeunes vauriens montèrent sur sa voiture et essayèrent de jeter ses tonneaux sur la chaussée. Le conducteur ne fit rien moins qu'heureux, sauta en bas de son siège et poursuivit ses agresseurs à coups de fouet. Malheureusement, les jeunes gens, excités sans doute par de trop nombreuses libations, regimbèrent et une rixe se produisit. Aux coups de fouet ils répondirent par des coups de poing. M. Dubois-Dumortier reçut, au cours de la mêlée, un coup de tête qui le fit rouler dans un fossé bordant la route. Lorsqu'il se releva il ressentit une vive douleur dans la jambe gauche qui lui rendait la marche presque impossible. Aidé de M. Vernier, M. Dubois-Dumortier put regagner son domicile. Un docteur appelé peu après constata une fracture à la base de la jambe.

COMINES. — ETAT CIVIL. — Décès. — Léon Bouchart, 5 mois, route de Werwicq — Maurice Ghesquière, 3 mois, rue Basse-Bretagne — Suzanne Groenweghe, 3 mois, rue St-Antoine — Gustave Rogier, 1 an, 6 mois, hameau de Sabôte — Marguerite — Joséphine Ghesquière, 90 ans, 2 mois, à l'hospice civil — Florine Gonman, 63 ans, 3 mois, rue du Moulin — Henri Besson, 79 ans, 4 mois, à l'hospice civil, rue de Quesnoy — Julie Roge, 82 ans, 2 mois, rue d'Hurlupin.

NAISSANCES. — Henri Carrein, cité Schoutteten — Jeanne Pouillié, section du Blanc-Coulon.

FINANCES

Paris, 23 mars 1908.

Les tendances sont aujourd'hui un peu moins fermes. Le 3 % recule à 96.85 sur les ventes du comptant. L'Extérieure reste à 91.70 ; l'Italien à 102.90 ; le Turc à 91.80 ; le Russe 5 % 1906 demeure soutenu à 97.65.

L'action Crédit Foncier s'avance à 712 ; le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1195 ; la Société Générale à 667 ; le Comptoir d'Escompte à 678.

Les valeurs industrielles et de traction sont sans affaires. Le Suez passe de 4.450 à 4.440. Le Rec Auer est activement traité à 718. Les valeurs minières sont meilleures, le Cuivre monte de 3/8.

Le 5 % or 1906 de l'Etat de l'Amazone s'inscrit en progrès à 407. Ce titre repose sur des garanties évidentes. Un coupon de 9.30 sera détaché le 1er mai prochain. L'Action Ouest Africain s'avance à 430, la part à 208.

L'obligation Canadian Métal Cy 5 1/2 % rapportant plus de 6 % peut encore s'obtenir à 475 francs aux Banques Unies, 11, place de la Bourse, Paris. La grande prospérité des phosphates tunisiens et algériens permet à la Compagnie Générale des Phosphates de très brillantes perspectives d'avenir. L'action à 40 francs offre de l'intérêt d'autant plus qu'elle sera introduite prochainement au marché.

Comme revenu, comme garanties, l'obligation 5 % Forces motrices de la Haute-Isarance à 495 méritent d'être signalées.

Les chemins de fer français sont calmes.

Tablettes d'un spectateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

Heureuse Vieillesse Souffrances évitées

Celles qui ont suivi le traitement des pilules Pink ont traversé sans souffrances la périlleuse période de l'âge critique. Elles ont gardé leur fraîcheur, la pureté de leurs lignes, l'éclat de leur teint, l'élasticité de leur marche, l'élégance de leur allure. Elles sont restées jolies. C'est que le trouble qui s'est manifesté n'a pas laissé de traces. L'organisme tout entier a été maintenu par le traitement des pilules Pink dans un état si parfait de santé, il a assuré d'une façon si parfaite le bon fonctionnement de tous les organes, le sang est resté si abondant, si riche, si pur, que la femme n'a pas été affaiblie, qu'elle n'a pas été même troublée. Après avoir favorisé sa formation, les pilules Pink ont assuré son développement de jeune fille, elles ont soutenu ses forces de femme, et maintenu sa santé pour ses vieux jours. Les pilules Pink sont le meilleur tonique que réclame le tempérament féminin.

Tous les Pharmaciens vendent les pilules Pink. Si vous éprouvez ce besoin de la matière médicale à vous les procurer ou si vous craignez des imitations écrivez à M. Gabbé, Pharmacien, 23, Rue Bolta, Paris, qui vous les adressera franco aux prix de Fr. 3,50 la boîte, Fr. 17,50 les 6 boîtes.

TIRAGES FINANCIERS

COMMUNALES 1892

Le numéro 83450 gagne 100.000 francs.
Le numéro 288891 gagne 30.000 francs
Les deux numéros 447647 et 222806 gagnent chacun 10.000 francs.

Enfin, les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

220877 355208 215238 278378

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

351371	401624	284321	158743	227269
56322	482077	120905	402169	67809
385977	322530	381083	484608	361410
387191	454699	173654	144507	182235
441286	420404	476958	11307	484753
251802	218467	207703	249404	113560

FONCIÈRES 1895

Le numéro 273510 gagne 100.000 francs.
Le numéro 136823 gagne 25.000 francs
Le numéro 234583 gagne 10.000 francs
Les trois numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

23785 122251 338828

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

179710	244880	175863	415863	389370
413113	268587	361758	207182	97038
224374	417010	341960	95696	376614
352536	171185	402500	159978	243317
396553	257397	271293	228660	225865
148360	31365	284688	265596	432094
246230	5618	101809	214423	416365
118563	166983	493925	457133	157659
401234	250908	139906	20720	349640
150037	69879	495059	37526	80397

A MEDITER

« Le public se demande parfois pourquoi Médecins et Pharmaciens sortent si souvent indemnes des épidémies ?

« C'est parce qu'ils ne boivent comme apéritif que du BANYULS-TRILLES. »

(Extrait du « PETIT PRATICIEN » organe de Défense des Intérêts professionnels médicaux et pharmaceutiques)

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

Exiger l'étiquette sur la bouteille 38369

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

L'affaire de l'Omnium. — Le jugement.

Le tribunal a rendu hier son jugement dans cette affaire dont nous avons rendu compte lors des débats.

Sans rappeler la discussion qui s'était engagée sur un grand nombre de points, qu'il nous suffise de rappeler que Mme veuve Mahieu, d'Armentières, réclamait le remboursement à M. Vancauwenberghe de 875.000 francs, versés par elle à la Banque de France, en garantie du paiement des lots de la loterie du Sanatorium de St-Pol-sur-Mer. Celui-ci répondait que les 875.000 fr représentaient non un gage, exigé par l'arrêté ministériel d'autorisation, mais le prix d'achat d'actions de billets, achetés ferme. En tout cas il se retournait contre l'Omnium, société d'émission de la loterie, pour le garantir et indemniser en cas de condamnation.

Le tribunal condamne solidairement M. Vancauwenberghe et la Société l'Omnium à rembourser à Mme Mahieu la somme de 875.000 francs, la Société l'Omnium seule est condamnée au paiement des intérêts de la dite somme. Enfin l'Omnium est condamné à garantir M. Vancauwenberghe des condamnations prononcées contre lui.

Tribunal Correctionnel de Lille

IMPORTANTS VOLS DE TISSUS à Roubaix

Depuis plusieurs mois, MM. Achille Bayart et fils, fabricants, Grande-Rue, 9, à Roubaix, constatent que des coupes de pièces disparaissaient comme par enchantement sans qu'il fût possible de découvrir les coupables. Or, vendredi dernier, on remarquait avec surprise qu'un jeune employé de la maison, Gaston Delvarre, 20 ans, domicilié 20, rue de Choiseul, en qui on avait toute confiance, partait en course, paraissant dissimuler sous son pardessus des tissus qui lui donnaient un embonpoint excessif.

A son retour on le questionna. Après avoir désespérément protesté de son innocence, Gaston Delvarre finit par avouer qu'il avait en effet emporté deux coupons de tissus d'une dizaine de mètres de largeur. Pressé de questions il ajouta qu'il avait été vendre ces coupons à une marchande, Stéphanie Vanbelle, 43 ans, tenant à ce moment un étalage sur la Grande-Place, mais qui possède également un magasin d'étoffes rue de Beaumont.

Le montant des coupons manquants, qui sont au nombre de 40, s'élèverait à environ 600 fr.

Au cours de l'enquête qui fut menée les inté-

ligemment par M. Grimaldi, l'honorable commissaire de police de Roubaix, le jeune voleur précisa davantage encore ses méfaits.

Il avoua avoir commis une douzaine de vols dont le premier vers le 15 de janvier dernier, mais il n'aurait emporté, assure-t-il, que des coupons de quelques mètres qu'il vendait toujours à la même marchande, soit au marché, soit à son domicile. Il ajoute, enfin, qu'il prétend n'avoir reçu de cette dernière qu'une somme de 180 francs, ce qui représente à peine le tiers des marchandises disparues.

Mme Vanbelle, stupéfaite de l'accusation en complicité par recel des vols commis par le jeune Delvarre, qui pose sur elle, n'a pas eu de peine à démontrer son absolue bonne foi dans cette affaire. Il y a trois ans qu'elle fit la connaissance du jeune voleur qui était alors employé chez M. Rogez, rue du Grand-Chemin. Il lui offrit en vente des coupons de tissus qu'il achetait dans la maison ; deux ou trois fois, elle alla les prendre au bureau où elle les pesait au vu et au su de tout le monde. Elle les paya comptant à l'employé intermédiaire qui touchait lui-même quelque bénéfice. Puis Delvarre entra au service de M. Prouvost, rue du Pays. Quatre ou cinq fois, comme chez M. Rogez, elle lui acheta des coupons de tissu qui lui étaient toujours remis au bureau et qu'elle continua à payer au jeune homme. Elle ne le revit plus pendant une année. Puis, dans le courant de novembre 1907, elle le rencontra un jour de marché et apprit qu'il était employé chez M. Bayart, depuis quelque temps. Il lui offrit, comme par le passé, des coupons. Les ventes précédentes ayant toujours été effectuées en toute probité, Mme Vanbelle explique qu'elle n'avait aucun motif pour suspecter la façon de faire de cet employé et elle continua à accepter ses offres.

Elle a produit à l'appui de ses dires ses livres de commerce qui ont en outre établi que Delvarre avait reçu non 180 francs, mais environ 560 francs.

Le tribunal a condamné Delvarre à 4 mois de prison et a acquitté Mme Vanbelle.

PETITE CORRESPONDANCE

Hygiène et Médecine

N. A. A. — 1° Il y a des quantités d'ouvrages de cette nature; vous n'aurez que l'embarras du choix chez n'importe quel libraire; 2° Suppression des règles, gonflement des seins, vomissements, disait on ne peut avoir aucune certitude absolue avant le quatrième ou cinquième mois ; 3° Il y a de grandes probabilités affirmatives; 4° Gardez-vous bien de faire quoi que ce soit, cela pourrait avoir des conséquences mortelles.

Un ancien sergent. — C'est par l'analyse des urines que l'on pourrait connaître votre affection.

Docteur Gaso.

Armée et Marine

J. O. à E. — Si vous avez satisfait à votre engagement décennal, il vous est loisible de demander un congé pour raisons de convenances personnelles.

Un ancien gradé, classe 1897. — Vous pouvez adresser une demande au général commandant la subdivision, par l'intermédiaire de la gendarmerie. Une brochure renfermant les emplois réservés aux anciens militaires est déposée dans toutes les mairies.

En concurrence, C. P. V. — L'engagement dit de devancement d'appel est un engagement de trois ans, qui permet d'être renvoyé après deux ans de service, si on a obtenu le grade d'officier de réserve et prêt l'engagement n'accomplir une période d'instruction tous les trois ans. Cet engagement ne peut plus être contracté par les jeunes gens déjà inscrits sur les tableaux de recrutement.

Colonel D.